

Compte rendu de la session d'été 2024

Madame, Monsieur,

Lors de la session d'été, la Chambre basse a délibéré sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028) et a relevé les plafonds de dépenses de 152,2 millions de francs par rapport au projet du Conseil fédéral. Il a également approuvé une modification de la Loi sur les EPF visant à multiplier au moins par trois les taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger. La Chambre basse a par ailleurs approuvé une adaptation de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), qui doit permettre un meilleur accompagnement des projets du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN). De son côté, la Chambre haute a approuvé un crédit d'engagement de 106,8 millions de francs destiné au nouvel instrument d'encouragement de la recherche énergétique SWEETER et a adopté une initiative cantonale visant à faciliter l'accès aux HEP pour les détentrices et détenteurs d'une maturité professionnelle.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Message FRI 2025-2028 : augmentation ciblée d'un montant total de 152,2 millions de francs

Lors de la session d'été 2024, le Conseil national s'est penché sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028) (**24.031**). La Chambre basse a approuvé une croissance annuelle moyenne des dépenses de 1,7% en termes nominaux, au lieu des 1,6% prévus par le Conseil fédéral. Elle augmente ainsi les moyens financiers prévus dans le projet pour la prochaine période d'encouragement de 152,2 millions de francs au total.

Adoption des propositions de la CdF et de la CSEC

Le Conseil national a soutenu plusieurs amendements visant à apporter des corrections ciblées, proposées par des majorités de sa Commission des finances (CdF) et sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). Ainsi, le Conseil national a augmenté le cadre financier du domaine des EPF de 100 millions de francs et les contributions de base pour les universités et les hautes écoles spécialisées de 55,9 millions de francs au total (une hausse entièrement compensée par une réduction des investissements dans les infrastructures de recherche). Le plafond de dépenses pour les institutions chargées de l'encouragement de la recherche a été augmenté de 22,3 millions de francs (21,7 millions de francs pour le Fonds national suisse (FNS) et 0,6 millions de francs pour les Académies suisses des sciences). En outre, le Conseil national a également approuvé des augmentations des moyens en faveur de la formation professionnelle (23,4 millions de francs) et continue (1,5 millions de francs), ainsi que pour le Swiss Innovation Park (SIP) (9 millions de francs) et les instituts de recherche d'importance nationale (4,5 millions de francs). Cette dernière hausse est entièrement compensée par une coupe des moyens financiers alloués à Swissnex, le réseau mondial suisse chargé de la coopération internationale dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil national a souhaité tenir compte des défis que le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI) devra relever dans les années à venir. Les parlementaires de la Chambre basse ont notamment rappelé la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et l'augmentation constante du nombre d'étudiant-es. Ils ont souligné la difficulté de maintenir la qualité des prestations fournies par les actrices et les acteurs FRI et le manque de sécurité de planification en raison des moyens financiers réduits par le Conseil fédéral. La pression internationale en lien avec la non-association de la Suisse aux programmes de l'Union Européenne « Horizon Europe » et « Digital Europe » a également été soulignée.

Pour rappel, en 2023 et pour la première fois, le Conseil fédéral a mis le Message FRI 2025-2028 en consultation. Dans son projet de message il prévoyait alors un plafond des dépenses de 29,7 millions de francs. En raison de la situation tendue du budget fédéral, il a réduit le montant de 500 millions de francs, sans revoir la voilure des objectifs et tâches fixés aux organisations et actrices et acteurs du domaine FRI. Le Conseil des Etats débattera de cet objet lors de la session d'automne.



Procès-verbal du Conseil national du 29 mai 2024



Suite – Bloc 1



Suite – Bloc 2

Suite – Bloc 2 (suite)



EPFL et EPF Zurich : le Conseil national demande une augmentation des taxes pour les étudiant-es étranger-ères

Dans le cadre des discussions sur message le relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028) (24.031), le Conseil national a débattu d'une modification de la Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF). Par 134 voix contre 61 et une abstention, il a adopté une proposition visant à multiplier au moins par trois les taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger. Le Conseil national estime que cette augmentation permettra de générer des moyens financiers supplémentaires pour le domaine des EPF dans les années à venir, tout en maintenant des frais d'écologie très bas en comparaison internationale. La Chambre basse a également examiné et rejeté deux propositions minoritaires de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC). La première visait à quintupler les taxes d'études pour les étudiant-es venant de l'étranger. La deuxième proposait de garder la formule potestative du Conseil fédéral, afin de ne pas léser les étudiant-es socioéconomiquement défavorisé-es en augmentant les taxes d'études et de ne pas compromettre l'attractivité des deux EPF pour les talents venant de l'étranger. L'objet passe au Conseil des Etats.



Procès-verbal du Conseil national du 29 mai 2024



Suite – Bloc 1

CERN : le Conseil national salue une modification de la LERI

Le Conseil national a approuvé, par 116 voix contre 59 et 11 abstentions, le message du Conseil fédéral relatif à l'« Encouragement de la recherche et de l'innovation (Plan sectoriel et procédure d'approbation des plans) » (24.029). Il approuve de ce fait une modification de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Celle-ci doit permettre au Conseil fédéral d'élaborer un plan sectoriel fédéral centré sur les projets du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), le plus grand centre de recherche fondamentale en physique au monde, basé à Genève. Cette modification de la loi prévoit que les infrastructures stratégiques du CERN puissent être développées, grâce à des instruments légaux et d'aménagement du territoire, ainsi qu'un partage des compétences entre la Confédération et le canton de Genève. L'objectif est de s'assurer que les projets du CERN, tel que la construction du Futur collisionneur circulaire (FCC), soient compatibles avec les visées politiques de la Suisse en tant qu'Etat hôte dans les domaines de la recherche, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'objet passe au Conseil des Etats.



Feu vert pour le crédit d'engagement pour SWEETER

Le Conseil des Etats a largement soutenu le projet « Programme d'encouragement de la recherche énergétique SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement » (**24.028**). Par 37 voix contre 3 et 3 abstentions, il a approuvé un crédit d'engagement de 106,8 millions de francs destiné à financer le nouvel instrument d'encouragement de la recherche énergétique. Les moyens financiers supplémentaires seront investis dans la recherche visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement et la transition vers une production énergétique respectueuse du climat. Les moyens mis à disposition sont entièrement compensés dans les crédits des prochains Messages relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Messages FRI). La Chambre haute a rejeté de justesse, par 21 voix contre 20, une proposition de minorité visant à réduire de moitié les moyens alloués et à limiter le programme aux années 2025-2032.

SWEETER s'appuie sur les bons résultats du programme d'encouragement SWEET (SWiss Energy research for the Energy Transition), qui se concentre sur la recherche appliquée dans le domaine énergétique et bénéficie d'un crédit de 136,4 millions de francs pour la période 2021-2032. Le dossier passe au Conseil national.



Le Conseil des Etats veut examiner de manière approfondie les conditions d'admission aux HEP

Contre l'avis de sa commission compétente, la Chambre haute a donné suite par 24 voix contre 18 et une abstention, à l'initiative cantonale du canton de Saint-Gall intitulée « Permettre aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen aux hautes écoles pédagogiques. Une réponse à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes » (**23.304**). L'initiative demande que les titulaires d'une maturité professionnelle puissent être admis sans examen dans les hautes écoles pédagogiques (HEP) afin d'y suivre une formation d'enseignant-e pour les degrés préscolaire et primaire. Après avoir rejeté lors de la session d'automne passée une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) (**22.4268**) de la même teneur, le Conseil des Etats entend souligner, par sa décision concernant l'initiative cantonale, la nécessité d'agir en ce qui concerne la pénurie d'enseignant-es. Lors du rejet de la motion en septembre 2023, la Chambre haute avait exprimé le souhait d'attendre un rapport du Conseil fédéral en réponse à un postulat « Admission

des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation d'enseignant ou enseignante primaire » (**22.4267**) pour prendre des décisions de fond. L'objet est transmis au Conseil national.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 29 mai 2024

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...adopté au Conseil national et au Conseil des Etats l'objet du Conseil fédéral « Programme de la législature 2023-2027 » (**23.082**) conformément aux propositions de la conférence de conciliation. La demande de présenter un message sur la conclusion des négociations entre la Suisse et l'UE (Bilatérales III) au cours de cette législature a été supprimée. L'objet est liquidé.



...tacitement adopté, au Conseil national, le postulat « Recul des activités liées à l'innovation dans les entreprises suisses. Déceler les causes du phénomène et supprimer les obstacles » (**24.3009**). Le Conseil fédéral doit désormais analyser dans un rapport les causes du recul des activités d'innovation des entreprises en Suisse et proposer des solutions. Le rapport doit notamment prendre en compte les défis de la numérisation, les exigences en matière de durabilité et la question de la coopération en matière d'innovation.



...tacitement adopté, au Conseil des Etats, un prolongement de deux ans du délai pour l'élaboration d'un projet relatif à deux initiatives cantonales de même teneur « Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe » (**21.327** et **21.328**). Les deux initiatives cantonales de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne chargent le Parlement fédéral et le Conseil fédéral de prendre des mesures pour que la Suisse puisse à nouveau participer au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ».



...rejeté, au Conseil national, par 116 voix contre 68 et 9 abstentions, l'initiative parlementaire « Denrées alimentaires de synthèse ou produites à partir de cellules souches. Un encadrement rigoureux est nécessaire » (**23.434**). L'initiative demandait une modification de la Loi sur les produits alimentaires et les objets usuels. Cette modification aurait porté sur une réglementation claire des méthodes de production et de commercialisation

de denrées alimentaires synthétiques ou produites à partir de cellules souches. L'objet est liquidé.

- ...rejeté, au Conseil national, par 117 voix contre 71 et 3 abstentions, la motion « Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail » (**23.3699**). En parallèle, le Conseil national a adopté par 101 voix contre 90 le postulat de sa CSEC « Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail » (**24.3010**). Le Conseil fédéral est ainsi chargé d'établir un rapport expliquant comment apporter un soutien financier à des personnes qui souhaitent réintégrer le monde du travail après l'avoir quitté volontairement.
- ...adopté, au Conseil national, par 96 voix contre 91 et 4 abstentions, le postulat « Faire le tri entre les prestations fournies par l'Etat afin de permettre à celui-ci de se concentrer sur l'essentiel » (**24.3233**). Le Conseil fédéral doit maintenant examiner, en collaboration avec les cantons et un organe externe indépendant, toutes les prestations de l'Etat afin de déterminer si des privés ne pourraient pas les fournir de manière plus efficace, plus économique et avec une meilleure qualité. Ne sont pas concernées les prestations qui relèvent de la puissance publique, par exemple celles qui touchent à la sécurité, à la formation ou au droit.
- ...adopté au Conseil des Etats, par 32 voix contre 11, la motion « Prévoir un train de mesures d'allègement incluant les dépenses liées qui déploie rapidement ses effets » (**24.3395**). Le Conseil fédéral est ainsi chargé d'alléger durablement le budget de la Confédération, y compris dans les domaines où les ressources sont liées. A cet effet, il doit procéder de son propre chef à des adaptations d'ordonnances et soumettre au Parlement un projet comportant des modifications légales.
- ...tacitement adopté au Conseil des Etats le postulat « Créer un environnement innovant pour tester et promouvoir l'intelligence artificielle » (**24.3140**). Le Conseil fédéral doit à présent examiner la manière de créer une législation agile permettant de mettre en place un environnement de test pour le développement et les applications de l'intelligence artificielle (IA), la promotion d'un environnement favorable à l'innovation pour le développement de l'IA ainsi que les instruments de la promotion financière et l'accès au « Digital Europe Programm ». Ces clarifications doivent être intégrées dans le rapport prévu sur les approches réglementaires de l'IA.
- ...rejeté au Conseil national, par 116 voix contre 53 et 25 abstentions, le postulat « Lutter contre la pénurie de médecins. Quid de la création d'une

haute école de médecine en Suisse? » (23.3889). L'intervention visait à examiner l'introduction d'une haute école fédérale pour le personnel médical. Cela devait permettre de renforcer la sécurité de l'approvisionnement, de clarifier la répartition des coûts de formation entre les cantons et de réduire la dépendance vis-à-vis des spécialistes étrangères.

- ...rejeté au Conseil national, par 119 voix contre 74 et une abstention, la motion « Nouveaux pôles de recherche nationaux dans le domaine du climat, de l'énergie et de la biodiversité » (23.4297). Le projet devait charger le Conseil fédéral de créer de nouveaux pôles de recherche nationaux dans les domaines mentionnés dans le titre.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

- **Permettre l'exportation de psychédéliques pour la recherche internationale et les applications thérapeutiques.**

Motion (24.3072) du conseiller national Matthias Samuel Jauslin (PLR).

Déposée le 29 février 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son acceptation le 8 mai 2024.

- **Collaboration interprofessionnelle dans la formation aux professions de la santé. Quelles sont les prochaines étapes?**

Interpellation (24.3064) de la conseillère nationale Bettina Balmer (PLR).

Déposée le 29 février 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 24 avril 2024.

- **Relation entre la Confédération, les cantons et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique.**

Question (24.1002) du conseiller national Hans Jörg Rügsegger (UDC).

Déposée le 6 mars 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 15 mai 2024.

- **Évolution des finances fédérales au cours des 20 dernières années et perspectives**

Interpellation (24.3117) du conseiller national Philipp Matthias Bregy (Centre).

Déposée le 11 mars 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 8 mai 2024.

Centre fédéral dédié aux systèmes d'intelligence artificielle

Postulat (24.3121) du conseiller national Olivier Feller (PLR).

Déposé le 11 mars 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 8 mai 2024.

Adapter viamias pour mieux atteindre son public cible

Interpellation (24.3189) de la conseillère nationale Regina Durrer (Centre).

Déposée le 13 mars 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 8 mai 2024.

Prioriser les dépenses fédérales à l'interne du pays afin de ne pas mettre en danger les dépenses faiblement liées.

Postulat (24.3229) du conseiller national Jacques Nicolet (UDC).

Déposée le 14 mars 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 15 mai 2024.

Examiner l'opportunité d'introduire un examen d'admission dans les hautes écoles en cas de taux de maturité gymnasiale élevé

Postulat (24.3200) du conseiller aux Etats Jakob Stark (UDC).

Déposée le 14 mars 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 15 mai 2024.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS

Mettre un terme aux idées antisémites dans les établissements publics d'enseignement en Suisse.

Interpellation (24.3486) du Groupe de l'Union démocratique du centre.

Déposée le 27 mai 2024.

➤ Garantir la diversité politique et la qualité dans les universités suisses.

Interpellation (24.3487) du Groupe de l'Union démocratique du centre.
Déposée le 27 mai 2024.

➤ Un accord de coopération scientifique et technologique avec Taïwan est-il souhaitable pour la formation et la compétitivité de la Suisse dans le secteur des semi-conducteurs ?

Interpellation (24.3501) du conseiller national Andreas Meier (Centre)
Déposée le 29 mai 2024.

➤ Train de mesures pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée par le biais d'un « pour-cent de sécurité » limité dans le temps.

Motion (24.3587) du conseiller aux Etats Benedikt Würth (Centre).
Déposée le 12 juin 2024.

➤ Stabiliser la planification financière.

Interpellation (24.3631) du conseiller aux Etats Jakob Stark (UDC).
Déposée le 13 juin 2024.

➤ Clarté des actes juridiques de l'UE concernés par l'adoption dynamique.

Interpellation (24.3612) du conseiller aux Etats Thierry Burkart (PLR).
Déposée le 13 juin 2024.

➤ Renforcer la formation professionnelle.

Motion (24.3702) du conseiller national Thomas Burgherr (UDC).
Déposée le 13 juin 2024.

➤ Nouvelles techniques génomiques (NGT) et brevetage.

Interpellation (24.3647) du conseiller Kilian Baumann (Vert-es).

Déposée le 13 juin 2024.

➤ Assurer une connaissance adéquate des médecines complémentaires dans la formation des professionnels de la santé.

Motion (24.3648) de la conseillère nationale Farah Rummy (PS).

Déposée le 13 juin 2024.

➤ Infiltration des universités suisses par la mouvance islamogauchiste, anti-occidentale et antisémite. On ferme les yeux et on continue de verser des milliards de francs en contributions publiques comme si de rien n'était?

Interpellation (24.3618) du conseiller national Lorenzo Quadri (Lega).

Déposée le 13 juin 2024.

➤ Le frein à l'endettement doit impérativement être respecté : mécanismes permettant de déduire la contribution fédérale à l'AVS.

Postulat (23.3715) du conseiller aux Etats Benjamin Mühlemann (PLR)

Déposé le 14 juin 2024.

➤ Participation dans les plus brefs délais au programme Copernicus.

Motion (24.3717) du conseiller national Fabien Fivaz (Vert-es).

Déposée le 14 juin 2024.

➤ Poursuivre la participation à Copernicus.

Interpellation (24.3760) de la conseillère nationale Barbara Schaffner (PVL).

Déposée le 14 juin 2024.

➤ Les nouvelles dépenses doivent être financées en contrepartie.

Postulat (24.3704) du Groupe libéral-radical.

Déposé le 14 juin 2024.

➤ Vers un Bureau pour l'IA pour accompagner la transformation numérique majeure en cours ?

Interpellation (24.3733) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).

Déposée le 14 juin 2024.

➤ Occupation illégale de plusieurs Universités en Suisse, quelles mesures pourrait prendre le Conseil fédéral pour garantir la liberté d'enseignement ?

Interpellation (24.3775) du conseiller national Jacques Nicolet (UDC).

Déposée le 14 juin 2024.

➤ Promouvoir une recherche tournée vers l'avenir avec un plan d'élimination progressive des expériences contraignantes sur les animaux.

Initiative parlementaire (24.436) de la conseillère aux Etats Maya Graf (Vert-es).

Déposée le 14 juin 2024.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse .

Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? **Effacer votre adresse**

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.
